Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260321-20260321003-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

L'an 2026, le 21 mars à 15 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle des fêtes, rue Notre Dame, site délocalisé de la salle du conseil municipal ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire sortant. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 mars 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, NICOLAS-DUFOUIL Nadine, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- sans absent

Absents :
- sans absent

A été nommée Secrétaire de séance : Eric VOURCH

20260321003 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 (huit) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 (sept) adjoints.

LE CONSEIL,

- VU les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU le Procès-verbal de l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,
- CONSIDERANT l'exposé de M. JEHANNO, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 23 VOIX « POUR »
4 « ABSTENTION »

ARTICLE 1 : FIXE à 4 (quatre) le nombre d'Adjoints au Maire,

ARTICLE 2 : AUTORISE M. JEHANNO, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché

A Locminé le 21 mars 2026

Le Maire
Hugues JEHANNO

